

## CTMESR du 8 septembre 2022

La ministre S. Retailleau est présente avec son staff : P. Mutzenhardt (Cabinet : conseiller en charge de la loi de programmation de la recherche, simplification, suivi et exécution des réformes), S. Chevalier (chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche) ; côté DGRH : V. Soetemont, E. Dossios, T. Reynaud, D. Herlicoviez

**Pour Sud :** Janique

*Secrétariat adjoint de séance : SNPTES*

### ***Déclaration liminaire de la Ministre :***

C'est important pour elle d'être là. C'est sa première rentrée avec nous. Les rentrées sont importantes et sont un moment particulier de projection et de discussion. Elle s'était engagée à avoir cette 1ère réunion. Importance de l'instance par rapport à nos organisations et évolution. Ce ne sera pas la dernière fois. Remercie la DGRH ; les RH sont la colonne vertébrale de l'ESR.

Travaille sur les sujets de mise en œuvre de la LPR avec les directions et son cabinet.

Prise de décision au ministère doit s'enrichir des dialogues au sein du CT et faire bouger les lignes. On ne sera pas tjrs d'accord mais expliquera pourquoi les arbitrages sont donnés => reviendra auprès du CT ou son cabinet selon les sujets. Expliquera ses choix ; OS arriveront parfois à faire aussi bouger les lignes. Dialogue qui doit permettre d'avancer dans contexte tendu, mais enthousiasmant. Son projet principal : remettre au cœur le personnel et les étudiant-es.

Va nous présenter les grandes lignes de sa feuille de route qui a été signé par la première ministre ce jour :

Trouver le cadre le plus fertile et le plus efficace pour mener à bien notre mission : repousser les frontières de la connaissance et la transférer vers la formation.

Pour des citoyens éclairés désireux de prendre leur part dans le monde de demain qu'ils construisent : ce sont nos étudiant-es.

1) former tous les étudiant-es aux savoirs et aux métiers du présent et de l'avenir. S'adapter tout au long de la vie et de sa carrière.

Renforcer égalité d'accès et de réussite dans l'ES

=> point part sur 1er cycle : accès et accompagnement

Changement de philosophie = parcours moins linéaire, passerelle ou parcours d'accompagnement

=> Professionnaliser

Connaissances pas à différencier de compétences

Réforme des BUT à faire atterrir

Valoriser l'expérience des étudiant-es et de tout le personnel qui participe au travail de transfert de connaissances

Décret d'attribution de son ministère = a fait rajouter la vie étudiante qui n'y était pas

Prendre soin de nos étudiant-es

Mesures d'urgence lancées ; mais faut aller plus loin = concertation nationale et réflexion nationale sur la vie étudiante et concertations sur la réforme des bourses. Engagement des acteurs territoriaux qui devront jouer un rôle => dès octobre

2) vise à continuer à accompagner l'organisation d l'ESR.

Important de clarifier le positionnement des acteurs. Renforcer et articuler le rôle de chacun. Rôle fort ensemble, mais complémentaire et cohérent.

Positionner fortement ces acteurs et leur faire confiance en définissant le rôle de chacun, dont le ministère.

Va du ministère jusqu'aux acteurs et en regardant les impacts sur le personnel, les étudiant-es et les labos.

Pluralité de modèle d'établissement en fonction de leur signature propre et nouvelle forme de dialogue sur les moyens alloués avec les objectifs (COM).

Condition d'exercice des métiers pour que chacune et chacun se recentrer sur son cœur de métier. Peut-être le plus difficile à atteindre. Objectif qui sera toujours en vision de toutes les feuilles de route de tous les axes.

Simplifier les fonctions de pilotage, d'animation et de gestion des labos

Pilotage de grands programmes nationaux en cohérence avec politique nationale et européenne.

Tout cela doit être irrigué par les thématiques transversales = transition énergétique => on doit y jouer un rôle particulier (formation et recherche ; s'appuyer sur l'expertise des chercheur-es dans les labos)

Retisser le lien entre science et société : manque de confiance y compris dans ce que peut apporter la science.

Doit être tendu par un espoir pour la jeunesse

La LPR sera protégée et poursuivie => pas d'immobilisme. 2ème année de mise en œuvre => l'améliorer ; l'accélérer quand et si c'est possible et simplifier sa mise en œuvre.

Bon déploiement de l'accord signé. Revalorisations salariales encore plus nécessaires dans le contexte inflationniste => s'engage à réunir le comité de suivi de l'accord avec l'ensemble des orgas.

Décrets qui vont paraître => fusion des IR2 et IR1 => paraîtra en novembre

Aller plus loin dans la consultation => fin de l'année civile (notamment sur repyramidage EC)

Repyramidage : étape importante pour la reconnaissance et la rémunération et restructuration des corps de la FP

2000 EC et plus de 4000 ITRF et surtout cat C

Mettra fin dès 2023 aux différences de rémunération entre les doctorant-es => revalorisation flux + stock pas de différence, dès janv 2023

Des sommes importantes => mais sujet important.

Ils ne pourront pas répondre à tout mais elle souhaite qu'on travaille dans les instances de dialogue pour faire face, dans ce ministère qui a une gde partie de la jeunesse sous sa responsabilité.

Ministère doit aussi être exemplaire en termes d'environnement

Elle est consciente des difficultés et enjeux de la rentrée.

## ***Déclarations des OS***

**SNPTES** : Remercie la ministre pour ce discours très positif de rentrée. Merci de sa présence. Satisfaction= rentrée en présentiel. Application de loi LPR qu'ils ont voté. Rapidité de déploiement pour EC et C mais pas les sujets concernant les ITRF. Convergence indemnitaire qui rencontre des freins. Injustice qui ne peut perdurer. Inquiétude sur le coût de la vie => faire comprendre à Bercy qu'on est moins bien traité. Inquiétude sur réduction des tutelles des UMR.

Élargissement de l'autonomie de l'université => sur quoi ? Instances paritaires qui doivent retrouver leur prérogative avant que cet élargissement ne concerne les RH.

**CGT** : Salue la présence de la Ministre dans cette instance et sa présentation. CGT est allée en CE pour faire respecter les prérogatives des OS représentatives.

Urgence = salaires

Rentrée : campagne d'emploi indispensable  
Précarité : reconstruction de politique pluriannuelle  
CROUS : développer les moyens pour accueillir étudiant-es et pour le personnel  
Faire de la place dans le public car des étudiant-es sont poussés vers le privé. Prévision de départ massif en retraite => laisse songeur-es  
Organismes de recherche = pas mieux loti => effectifs qui baissent et CDD sur ressources propres qui augmentent.  
Salaire et gel du point d'indice : SMIC réévalué de 8% à comparer aux 3.5% d'augmentation du point.  
Grilles cat C et B qui sont censées rattraper le smic => ne valent déjà plus rien  
Augmenter le point à 10% => éviter l'écrasement des grilles  
Classement de Shanghai => grande victoire ??? Utilisé pour restructurer.  
Demande la fin des politiques de fusion et des EPE  
« Fin de l'abondance » : personnel et étudiants ne voient pas l'abondance  
Compensation du GVT : le ministère est-il entendu par Bercy ?  
Augmentation du coût de l'énergie ?  
Quels investissements ?  
Modification à la marge de la LPR ; au contraire il faut réduire la précarité.  
CPJ = ont fait un recours en CE contre le dispositif  
Contre individualisation des rémunérations. Prime statutaire égale par grade.  
Intégrer le C3 dans le C1 et idem pour le CIA.  
Fusion des 2 premiers grades IR/IGR revendiquée par la CGT ; mais demandait une refonte de toutes les grilles.  
Quelle position sur les UMR et sur leur gestion ?  
Courrier => sur périmètre des délégations 16 et 19 du CNRS et les élections. Changement des annexes.  
=> Réponse de Soetemonnt => sera inscrit au prochain CTMESR  
Retardement du départ à la retraite, pas d'augmentation des salaires => aggravation de la situation => le 29 septembre en grève

**Sgen** : on n'entend plus parler de loi de programmation pour l'Enseignement sup.  
Épuisement des collègues et établissement pas loin de l'effondrement => craignent effet domino => RPS 2eme source des accidents de travail.  
Nécessité de cadre formel : prévention des risques pro, égalité, handicap  
Amélioration des rémunérations = indemnitaire uniquement  
Demande Ripec pour prag et PRCE de l'ES  
Application de revalorisation aux contrats => qui sont en euro et non point => ne se fait pas  
Heures complémentaires = gel à longue durée => revaloriser  
Inégalité F/H => étude d'impact des mesures de la LPR  
Pouvoir d'achat pas la seule urgence ; la première oubliée par la LPR => plan d'urgence pour l'emploi.  
Occasion manquée de la LPR => avis global négatif sur la LPR  
Seul emploi acté c'est les CPJ qui contribuent marginalement au travail collectif.

**FSU** : Merci d'être présente.

3 points : les formations => réussite des étudiant comme prioritaire=> OK mais quels moyens ; il faut que tou-te-s puissent s'inscrire dans la formation de leur choix  
62000 emplois qui manquent (EC, Biatss). Heures complémentaires, doctorants qui font des vacances  
PLF qui s'annonce = qu'en est-il des moyen pour les ESR ?  
1.5Md€ annoncés qui ne couvrent même pas l'inflation  
Choix devront être faits = se chauffer ou recruter ?  
GVT pas couvert ? => Pas de revalorisation générale et des grilles. ESR et EN => annonces sur l'EN même si pas suffisant doivent aussi être pour ESR  
Retraite => carrière qui démarre tardivement  
Programmation budgétaire à revoir ???

Réforme du CNESER disciplinaire => décret en préparation => demande report du décret après le renouvellement de l'instance

Entre temps, les concertations doivent avoir vraiment lieu

S'interrogent sur l'indépendance de la juridiction avec le déménagement dans les locaux de la DGRH

**Unsa** : Loi de programmation de la recherche pour un service public de qualité sur le défi du changement climatique

Pour la simplification de la LPR mais ne pas perdre les objectifs du protocole

Demande de bilan de la mise en œuvre.

Demande un bilan sur les CPJ : qui, combien payé, etc.

Mise en œuvre de la prime 2 smic => où on en est ? Dotation de démarrage qui n'a pas été touchée partout.

IR bilan fusion 2 grades avec rétroactif au 1 janv 2022

Universités qui s'affranchissent des orientations ministérielles sur le repyramidage ou attribution des primes.

Considérer les personnels du Crous essentiels à l'amélioration de la vie étudiante

Trop peu d'assistant-es sociaux => pourquoi n'ont pas perçu l'indemnité qui leur est due alors que crédit ont été donnés

Annnonce du projet de LF qui ne couvre même pas l'inflation.

La subvention pour charge de service public doit couvrir les dépenses courantes

Dialogue de gestion doit être ciblé sur les améliorations, et pas un plan de retour à l'équilibre.

Pas d'abondance dans les universités => Loi de programmation de l'ES

**FO** : situation et attente des personnels. Rentrée difficile.

Faire payer au salarié le quoi qu'il en coûte macronien

Sélection => Formations privées qui progressent

LPR = attaques majeures contre les statuts.

Manque de postes et surcharges de travail lié aux restructurations incessantes.

Demande une véritable augmentation du point d'indice.

Heures complémentaires en comptant le temps de préparation inférieures au smic

Embauches massives au plus près de la thèse

Moyens à tous les établissements

### **Déclaration liminaire Sud éducation/Sud Recherche EPST**

Nous aussi nous saluons la présence de la Ministre ; on n'y est pas habitué. Après les rentrées 2020 et 2021 marquées par la persistance de la pandémie, l'absence de protocoles et une précarité étudiante explosive, cette rentrée 2022 se fera une fois de plus dans des conditions dégradées et difficiles tant pour le personnel que pour les étudiantes et les étudiants.

73 000 étudiantes et étudiants supplémentaires en 2021-2022, plus de 35 000 cette année, soit plus de 100 000 de plus en deux ans dans les établissements de l'ESR : Un boom d'étudiantes et d'étudiants prévisible qui va se coupler avec une vague de départs à la retraite de personnels tout aussi prévisible. Pourtant, ce sont plus de 1000 postes d'enseignant-es-chercheur-es qui ont été supprimés sous le 1er quinquennat Macron. Depuis 2010, la population étudiante a augmenté de 24 % pendant que le recrutement des enseignant-es-chercheur-es (EC) a lui baissé de 45 % ! Ces suppressions de postes enferment les non-titulaires dans une précarité sans fin, dont la Loi de programmation de la recherche entend généraliser le principe, cependant que le taux d'encadrement s'est effondré de 12 % entre 2008 et 2021, avec bien évidemment des disparités criantes entre classe préparatoire aux grandes écoles et universités, et des inégalités sociales et territoriales. Bref, un enseignement supérieur à deux vitesses qui se structure et s'enracine de plus en plus, entre des licences délaissées ou verrouillées par leur

capacité d'accueil et quelques masters ou formations élitistes à plusieurs milliers d'euros qui concentrent la majorité des financements et des ressources.

Pour le personnel ce n'est pas le rattrapage famélique de 3,5 %, du point d'indice - déjà largement absorbé par l'inflation avant même sa mise en place - qui va compenser les pertes induites par les années de gel du point d'indice. Avec l'inflation galopante, la revendication historique de l'échelle mobile des salaires (indexation des salaires sur l'inflation) reprend aujourd'hui toute son actualité. La paupérisation de nombreux collègues, la précarité structurelle pour les vacataires qui attendent encore la mensualisation promise de leur rémunération, la vétusté des locaux... toutes ces conditions dégradées dégradent le service public de l'ESR. Cette précarisation quasi complète du métier a d'ailleurs des conséquences sur l'éducation nationale et la jeunesse dans son ensemble : dans les instituts de formation des professeurs (INSPE), le recours massif aux contractuelles et contractuels (voire au job dating) a définitivement supplanté le recrutement sur concours détruisant toute formation des enseignantes et enseignants, qui se retrouvent sans préparation devant les élèves.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les inquiétudes soulevées par la crise énergétique. Avec des bâtiments qui sont des passoires thermiques les factures de chauffage des établissements risquent de s'envoler. Les propositions du ministère de la fonction publique pour la sobriété énergétique dans les administrations et notamment le recours accru au télétravail, qui fait peser les coûts induits sur le personnel sont inacceptables. Nous l'avons dit et redit le télétravail ne doit pas être un moyen de palier à des conditions de travail indécentes. Ces annonces sont d'autant plus inquiétantes dans notre secteur qu'elles pourraient se traduire par le retour de l'enseignement à distance.

Alors que tout l'été nous avons vu les conséquences écologiques désastreuses d'un système en crise, le gouvernement a validé sa feuille de route et annoncé l'ampleur des attaques : continuation de la liquidation du droit du travail et de l'assurance chômage, continuation de la fiscalité en faveur des plus riches sous couvert d'efficacité économique au détriment du financement des services publics et de la transformation sociale et écologique. En un mot, faire payer la crise aux salariées et salariés, et poursuivre le démantèlement des services publics dont l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Un choix de société que l'on retrouve dans l'ESR : hors de question par exemple de supprimer du crédit d'impôt recherche qui bénéficie surtout à quelques grandes entreprises et n'a aucun bénéfice pour la recherche.

Si le gouvernement annonce sa feuille de route, nous c'est dans la rue que nous descendrons le jeudi 29 septembre pour défendre nos salaires, nos retraites et nos conditions de travail.

Venons-en maintenant à la question de la simplification de la LPR qui si on l'a bien compris est le sujet du moment.

La LPR et les décrets qui l'accompagnent sont, outre leurs effets délétères sur l'enseignement supérieur et la recherche publics que nos syndicats ont déjà largement dénoncés, un cauchemar bureaucratique : introduction de nouvelles voies d'accès aux corps de DR/PR sous la forme des chaires de professeur junior, repyramidage MCF/PR qui vient concurrencer les ouvertures de postes de PR, création d'une nouvelle catégorie de personnel précaire à travers le contrat de mission scientifique, usine à gaz du RIPEC, extension de la logique des financements attribués sur appel à projets qui détournent les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, les chercheurs et chercheuses de leurs missions d'enseignement et de recherche.

Dès lors, nos syndicats SUD éducation et SUD Recherche EPST ont reçu avec un mélange de circonspection et d'inquiétude l'annonce que s'agissant des modalités de mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR), le ministère allait mettre en place un certain nombre de mesures de simplification, ainsi que l'invitation de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du Ministère à un premier échange sur des mesures de simplification possibles concernant le dispositif de repyramidage des enseignants-chercheurs, le RIPEC ou l'attribution des chaires de professeur junior.

Circonspection, parce que les multiples réunions de "concertation" lors de mise en place de la LPR et des décrets qui vont avec, n'ont pas fait bouger des textes pour lesquels on nous propose désormais de nouvelles réunions pour les simplifier. Inquiétude aussi, parce qu'on sait malheureusement ce qu'entend

par simplification le lobby patronal de l'ESR constitué par France Universités (ex-CPU), à savoir le contournement des instances collégiales et le renforcement des potentats locaux dans une logique de re-féodalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, au profit d'une caste mandarinale que sa rémunération et ses conditions de travail détachent de plus en plus du reste du personnel.

Que cela n'empêche pas SUD éducation et SUD Recherche EPST d'être forces de proposition ! Nous proposons donc les mesures suivantes de simplification :

- la suppression du dispositif des chaires de professeur junior et l'ouverture de postes d'enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses
- la suppression du RIPEC, la redistribution des sommes prévues de manière à tendre vers l'égalité des rémunérations et l'intégration des primes dans le traitement
- l'alignement du repyramidage ITRF sur le dispositif le plus favorable aux agent-e-s concerné-e-s, à savoir la liste d'aptitude
- l'abandon du repyramidage MCF/PR, lequel est financé par la suppression prévue de 3000 postes, au profit d'une fusion des corps d'EC avec une évolution de carrière à la seule ancienneté.

Allons plus loin et simplifions plus avant en abolissant les autres dispositions clés de la LPR :

- suppression du contrat de mission scientifique et titularisation, sans condition de nationalité, des non-titulaires qui le souhaitent
- arrêt des appels à projet et redistribution des sommes prévues sous la forme de financements pérennes assurant l'indépendance de la recherche

Et pour finir simplifions, en tendant vers l'égalité pour les collègues précaires : la précarité dans l'ESR est devenue structurelle et les établissements ne fonctionnent aujourd'hui qu'en employant un tiers de contractuelles et contractuels et plus de cent cinquante mille vacataires. Sud éducation et Sud Recherche EPST revendiquent la titularisation de ces collègues. Mais nous souhaitons insister sur la nécessité de mesures immédiates pour tendre à l'égalité de traitement :

- la contractualisation des vacataires
- l'équivalence TD/TP pour les contractuelles, contractuels et vacataires,
- l'inscription dans le décret de 86-83 des contrats LRU (L-954-3 du code de l'éducation) et L431-2-1 du code de la recherche ; ce qui leur permettrait par exemple de percevoir la compensation de la protection sociale complémentaire ou des indemnités de fin de contrat lorsqu'ils ou elles répondent aux conditions requises.
- et la revalorisation systématique de l'ensemble des contrats, y compris des contrats en cours, en fonction des évolutions des rémunérations des titulaires qui doivent servir de référence.

Enfin, je rajouterai un dernier point au sujet du courrier que nous vous avons envoyé concernant la question de la recherche sur les prions infectieux et la recommandation du rapport d'audit mandaté pendant le moratoire de saisir le comité d'éthique sur la question délicate de l'information systématique des membres du personnel ayant travaillé sur ce sujet. Nous ne comprenons pas les retours oraux formulés au CNESER par madame la DGRI (le 05/07) et au CCHSCT de l'INRAE (le 12/07) qui expliquent que ce comité ne se considère pas compétent pour traiter ce sujet ? ... Alors même qu'un avis de ce comité, formulé en 1997, concerne la question qui nous préoccupe et qui s'intitule : « Avis sur l'information à donner aux patients à propos de la possibilité de transmission de l'agent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob par des composants du sang ». Cet avis éclaire précisément sur l'information de personnes potentiellement concernées par un risque de contamination. Et la conclusion semble claire, dès lors qu'un risque réel a été constaté. Quoi qu'il en soit il faut qu'une réponse soit donnée à cette question essentielle de l'information des collègues et ce sans tarder.

## ***Réponses de la Ministre***

Déclarations politiques des orgas qu'elle ne commentera pas

Partage les inquiétudes car elle les connaît. Problématique d'encadrement, de précarité et du coût et les budgets.

Comment : va se battre ? Sur les solutions qui incombent à ce ministère.

Il y a des points qui peuvent être pris en charge au niveau du MESR et collectivement.

Solutions avec des propositions concrètes

Être crédible pour se battre et pour pouvoir chercher des moyens. Oui faut parfois se battre avec Bercy => besoin dans certains secteurs qui doivent être considérés comme un investissement et pas une charge.

Mesures qui doivent être pertinentes => centrées sur étudiantes et étudiants, et cœur de mission. Montrer ce qu'on apporte réellement à la société => objectivation des besoins prioritaires à prendre en compte

Comment ? Avec des explications.

Faire attention à comment on présente les choses => revoir et se baser sur des choses factuelles

On peut ne pas être d'accord => mais il faut partir sur des bases claires et factuelles

Repyramidage pas associé à des suppressions de poste => ne pas perdre de temps à expliquer des choses fausses ; elle pointe le nombre de 3000 postes d'EC que nous avons donné. *[NDLR : Ce chiffre est issu d'un calcul basé sur ce qui est écrit dans le protocole RH de la LPR et de fait il est effectivement faux, ce devrait être 4000 ! En effet le protocole dit : « Actuellement, les corps d'enseignants-chercheurs et assimilés comptent 15 200 professeurs d'université et 33 800 maîtres de conférences. L'objectif porté par le présent accord est de porter le nombre des professeurs d'université à un socle minimal de 18 000 personnes et de rapprocher ainsi le ratio PR/MCF de celui observé pour les DR/CR soit un objectif de 40 % de PR / 60 % MC. » Si 18000 PR représentent 40% des EC, cela signifierait que le nombre d'EC total serait de 45000 soit 4000 de moins que les 49000 (15200+33800) annoncés « actuellement » ; nous avons souhaité faire l'explication à la Ministre mais elle est partie avant qu'on puisse le lui dire].*

Vous pouvez avoir des positionnements politiques, mais il faut présenter des faits.

Faut être soutenu par la population => Relier science et société avec un discours de débat scientifique méthodologique et factuel.

Volet salarial sur la LPR :

Alignement/convergence => rejoint les orgas sur le focus particulier de tous les personnels ; volet d'attractivité qui ne doit pas oublier de catégorie.

Nouveaux métiers et nouvelles compétences à acquérir => formation et accompagnement

Convergence => premières tranches en 2021

21M€ en 2021

24M€ en 2022

On est dessus ainsi que les problématiques qui sont internes au MESR.

Mais aussi *valence* de la Fonction Publique => en a déjà discuté avec Guérini ; sera dans une programmation plus tard

LPR : inflation, etc.

Budget doit servir à appliquer la LPR => va revenir aux évolutions mais pas de dénaturation.

3.5% d'augmentation du point d'indice => cadre particulier

Regarder l'inflation dans le cadre mondial : France = inflation la plus basse en Europe.

Mesures prises par le gvt qui permettent ça...

Dans le cadre de l'ESR => LPR qui permet à une évolution qui peut aller jusqu'à 12% pour certains corps.

Passage à 3500€ pour les Ch en 2023 *[NDLR : elle parle du C1 du Ripec]*

Prag et PRCE => augmentation aussi

1821€ fin 2021

2018€ en 2023

Personnel d'appui => prime et repyramidage.

Notion de bilan :

Urgence pour regarder les simplifications de mise en œuvre pour le travail et tous les dossiers.

Mais oui pré-bilan sur certains chiffres

Mais il y aura aussi un bilan au printemps sur la LPR devant les sénateurs et députés

Pour alimenter la notion d'accélération => on mettra les moyens plutôt sur le salarial si on arrive à

l'avoir ; et requalifications.

Tout va dépendre du bilan = voir pourquoi et comment c'est déployé et l'impact.

Moyens RH derrière doivent pouvoir suivre...

Il faut qu'on regarde ensemble => au printemps

Pour la question des postes en plus des CPJ :

Ne dit pas qu'on n'en n'a pas besoin.

Notamment pour accès à ES qui a changé, mais la démographie étudiante rebaisse à partir de 2023

Mais aussi besoin de jeunes et de nouvelles façons d'enseigner

Étudiant-es qui doivent être capable de s'adapter = tête bien faite plutôt que bien pleine => voir quel type de poste seront nécessaires

Des places pour les étudiant-es là où ils veulent => pas d'accord ; pas possible d'assurer l'accès avec la réussite à la fin de l'étudiant-es => accompagnement, mais ce ne peut pas un parcours linéaire ; développer des passerelles. Commence au niveau du lycée => avec compétence différentes, on ne forme pas que des profs. Ne pas faire croire que la réussite est associée à l'accès où ils veulent quand ils veulent. Vision de métier qui peut évoluer toute la vie...

Budget récurrent :

Loi de programmation d'ES => a-t-on besoin de rajouter une loi ? Mais notion de programmation à garder => pluri-annualité de visibilité des budgets.

Évolution des dialogues stratégiques de gestion qui doivent être reliés au COM.

Si elle avait pu récupérer un bout du PIA4 pour les intégrer dans les COM ça aurait été bien => utiliser France 2030.

Discussions auront lieu sur l'organisation, transition écologique, 1er cycle

Axe majeur sur les bâtiments => interministériel qui touchera tous les bâtiments de l'état

MESR est le 3ème bâti de l'état en surface. Mettre des objectifs réalistes.

Être conscient de comment on fait derrière.

Valence recherche => utiliser tous les projets et solliciter l'expertise de tous les collègues

UMR : Rôles de chacun seront confirmés mais en les renforçant et en les articulant. Être plus lisible par les partenaires : société civile, économique et internationale

UMR brique de base de la recherche

Université rôle territorial et organisme de recherche national.

Énergie : discussion arbitrage budgétaires sont en cours.

Règle de 3 sur l'inflation pas forcément pertinente => présentera ce qu'ils sont en train de défendre.

Effort de solidarité, mais on fera tout pour que se chauffer ne soit pas incompatible avec recruter ; sachant qu'elle ne peut pas le confirmer aujourd'hui => ils y travaillent

Cohérence sur l'évolution des salaires avec le sco ... Oui

Et à tous les niveaux => doctorants doivent intégrer les entreprises aussi.

CNESER = apport du Conseil d'état sur les juridictions

Vont rediscuter pour voir tous les aspects.

P. Mutzenhardt est saisi du dossier.

Sur les primes : Prime de base C1 a augmenté pour toutes et tous. Mais sur la question des autres composantes => elles sont nécessaires pour les collègues. Elles ont un intérêt à se développer pas en masse mais sur la qualité.

Classement Shangai = ne peut pas ne pas se réjouir sur la réussite de notre pays et nos collègues => impacts sont aussi positifs

Mais en aucun cas elle n'utilisera les classements comme outil politique et stratégique. Conséquences auxquelles on doit faire attention car elles peuvent avoir un impact... reconnaissance du travail des



collègues

EPE = ont permis quelque chose => expérimentation => confiance et intérêt maîtrisé

Autonomie de confiance

Manque de relai sur les territoires et le terrain pour que les choses remontent : recteurs etc...

Elle ne nie pas qu'il y a des difficultés dans les changements, mais il ne faut pas perdre l'objectif final, tout en faisant attention à ce que les difficultés ne soient pas trop importantes.

**SNPTES** : champ de l'autonomie ? Et si élargissement de l'autonomie sur les RH, notamment les Biatss, quelles seraient les contreparties pour améliorer le dialogue social => demande de remettre les CPE<sup>1</sup> au cœur du dialogue social.

Formation disciplinaire du CNESER => bonne chose qu'il soit présidé par un membre du Conseil d'état.

**Sgen** : remercie pour écoute. Question des emplois => retard qui existe et qui s'est accumulé et souffrance extrême => attendre la baisse démographique sera insuffisant. Point de rupture.

**Min** : Travailler aussi aux compétences à avoir => car les besoins pour les étudiant-es ont changé, lié par exemple aux nouveaux modes pédagogiques.

**CGT** : situation très dure au niveau de l'ESR concernant le taux d'encadrement.

**Unsa** : moyens des établissements ?

**Ministre** : Critère pour les moyens => socle qui doit être commun (nb d'étudiant-es) et projet spécifique pour des suppléments. Historique basé sur sympa.

Remettre l'enseignement supérieur et la recherche aussi (avec les OR)

Objectiver le coût de l'étudiant-es et se référer à l'international et l'Europe => on est en dessous. Et aussi par rapport à l'évolution des systèmes en Europe

Grilles salariales => on aura des points avec le ministère de la transformation de la fonction publique

Autonomie à travailler, plutôt sur champs de la stratégie d'évaluation a posteriori et de projet... Évolution des moyens... Sur RH pas identifié aujourd'hui mais choses seront mis sur la table dans des discussions. Mais pas de volonté de mettre du législatif.

La ministre quitte la séance.

**DGRH** : Majorité des contractuel-les éligibles à cette revalorisation du point d'indice, y compris les contrats non indexés

**Sud** : ça veut dire quoi la majorité ? Est-ce que les contractuel-les sur ressources propres (exemple contrat ANR) sont concernés car pour les EPST ceux ont elles et eux la majorité ?

**DGRH** : on va refaire un point et on dira clairement qui est concerné qui ne l'est pas...

---

<sup>1</sup> Commission paritaire d'établissement